Docusign Envelope ID: D6426D1F-56A3-8F23-833D-39748AF58160

API EQUIPEMENTS
Société par actions simplifiée au capital de 46.000 euros
Siège social : 1982 avenue Emile Lachaux
Quartier Saint Blaise
84500 BOLLENE
RCS Avignon 438.177.826

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 32 915 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 915 euros

Affectation proposée :

Autres réserves	32 915 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

Pierre ICKOWICZ

DocuSigned by:
ICKOWICZ Pierre
8F1230FF15814F0...

Bilan Actif

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL LE PRESIDENT

DocuSigned by: ICKOWICZ Pierre 8F1230FF15814F0...

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	15 454	15 454		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 736	57 945	3 791	6 385
Autres immobilisations corporelles	49 219	47 256	1 962	5 289
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	891		891	891
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**127 300**	**120 655**	**6 645**	**12 566**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	366 519		366 519	399 203
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis	11 801		11 801	1 137
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Clients et comptes rattachés	156 002		156 002	40 157
Autres créances	1 112 451		1 112 451	1 045 360
Charges constatées d'avance	12 929		12 929	1 363
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	47 872		47 872	127 229
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 707 574**		**1 707 574**	**1 614 449**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - actif (VII)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**1 834 875**	**120 655**	**1 714 219**	**1 627 015**
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an			*1 281 383*	

Bilan Passif

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé…)	46 000	46 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	4 600	4 600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 008 928	945 892
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**32 915**	**63 036**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**1 092 443**	**1 059 528**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (Ibis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	161	99
Emprunts et dettes financières diverses		414 127
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		72 846
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 911	43 458
Dettes fiscales et sociales	35 028	25 979
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	478 008	10 977
Produits constatés d'avance	19 668	
TOTAL DETTES (III)	**621 776**	**567 487**
Ecarts de conversion et différence d'évaluation - passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**1 714 219**	**1 627 015**
(1) Dont à moins d'un an (a)	621 776	494 641
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Docusign Envelope ID: D6426D1F-56A3-8F23-833D-39748AF58160

Annexe

Règles et méthodes comptables

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL LE
PRESIDENT



Désignation de la société : SASU API EQUIPEMENTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 714 219 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 915 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassement des comptes courants d'associés :
Les comptes courants d'associés sont désormais classés parmi les autres dettes, et non plus dans les emprunts et dettes financières diverses.

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel
Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Règles et méthodes comptables

Suppression de la technique de transferts de charges
Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission
Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, la méthode du prix de détail a été appliquée.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,38 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 454			15 454
Immobilisations incorporelles	**15 454**			**15 454**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	61 204	533		61 736
- Installations générales, agencements aménagements divers	44 348			44 348
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 871			4 871
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**110 422**	**533**		**110 955**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	891			891
Immobilisations financières	**891**			**891**
ACTIF IMMOBILISE	**126 768**	**533**		**127 300**

Annexe : Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			15 454			15 454
Immobilisations incorporelles			**15 454**			**15 454**
- Terrains						
- Constructions sur sol propre						
- Constructions sur sol d'autrui						
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions						
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans	linéaire	54 818	3 127		57 945
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans	linéaire	39 391	3 009		42 400
- Matériel de transport						
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans	linéaire	4 539	318		4 857
- Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles			**98 748**	**6 454**		**105 201**
TOTAL			**114 202**	**6 454**		**120 655**

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 282 274 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	891		891
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	156 002	156 002	
Autres	1 112 451	1 112 451	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	12 929	12 929	
Total	**1 282 274**	**1 281 383**	**891**

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	1 638
Total	**1 638**

Annexe : Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 46 000,00 euros décomposé en 460 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 621 776 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	161	161		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 911	88 911		
Dettes fiscales et sociales	35 028	35 028		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	478 008	478 008		
Produits constatés d'avance	19 668	19 668		
Total	**621 776**	**621 776**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	475 198			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 087
Banque - Intérets courus à payer	161
Associés - intérêts courus	15 610
Dettes provis. pr congés à payer	11 354
Charges sociales s/congés à payer	4 100
Total	**39 311**

Annexe : Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	12 929		
Total	**12 929**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	19 668		
Total	**19 668**		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	770 420		770 420
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	27 263		27 263
Ventes de marchandises	16 949		16 949
Produits des activités annexes	3 541		3 541
TOTAL	**818 173**		**818 173**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2019, la société SASU API EQUIPEMENTS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ICKO & CO.

Annexe : Autres informations

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

	Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale.	
Nom	ICKO & CO
Siège	ZONE ACTIVITES DROME SUD PROVENCE - 60 IMPASSE DES SENTEURS 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
N° d'identification si entité française	828426494
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues	
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entité compris dans l'ensemble d'entité visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale.	
Nom	
Siège	
N° d'identification si entité française	
Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être détenues	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 23 673 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.